



## **PREV-AM** PLUS Insecticide & Fongicide



### MODE D'ACTION

#### EFFICACITÉ

PREV-AM® Plus est une spécialité qui contient de l'huile essentielle d'orange douce (*Citrus sinensis*) principe actif qui possède une action aussi bien fongicide qu'insecticide.

PREV-AM® Plus agit en détruisant les phospholipides des parois cellulaires des spores et des mycéliums entraînant leur dessèchement.

PREV-AM® Plus possède également une efficacité insecticide contre les insectes à corps mous.

USAGES		DOSES	Nbre max. d'applications / an	Conditions d'utilisation
Arbres et Arbustes <i>(Traitement parties Aériennes)</i>	Oïdiums	6 L/ha	6	0,6 % calculé sur la base de 1000 L/ha de solution
Cultures florales et plantes vertes <i>(Traitement parties Aériennes)</i>	Aleurodes	4 L/ha	6	0,4 % calculé sur la base de 1000 L/ha de solution
Cultures florales et plantes vertes <i>(Traitement parties Aériennes)</i>	Oïdiums	6 /ha	6	0,6 % calculé sur la base de 1000 L/ha de solution
Cultures florales et plantes vertes <i>(Traitement parties Aériennes)</i>	Rouilles	10 L/ha	3	1 % calculé sur la base de 1000 L/ha de solution
Rosiers <i>(Traitement parties Aériennes)</i>	Oïdiums	6 L/ha	6	0,6 % calculé sur la base de 1000 L/ha de solution
Rosiers <i>(Traitement parties Aériennes)</i>	Aleurodes	4 L/ha	6	0,4 % calculé sur la base de 1000 L/ha de solution

Prévoir un intervalle d'au moins 7 à 10 jours entre les traitements.

Pour les cultures sous serres, réduire de 0,1 % à 0,2 % la dose prescrite.

PREV-AM® Plus agit par contact, pour une efficacité maximale, il est nécessaire d'obtenir une couverture optimale du feuillage sur les 2 faces des feuilles.

PREV-AM® Plus est autorisé en application sous abri pour les usages Cultures florales, Plantes vertes et Rosiers.

### QUAND APPLIQUER

#### Utilisable toute l'année

PREV-AM® Plus est une spécialité biocontrôle\*\* et UAB\* possédant une efficacité fongicide, acaricide et insecticide.

PREV-AM® Plus est utilisable toute l'année.

Volume d'eau (L/ha)	Volume de PREV-AM (L/ha)	
	Dose de 0,4 %	Dose de 0,6 %
80	0,3 %	0,5 %
100	0,4 %	0,6 %
120	0,5 %	0,7 %
150	0,6 %	0,9 %
180	0,7 %	1 %
200	0,8 %	1,2 %

**En mélange, ne pas dépasser une dose de 0,4 %**

#### CONDITIONNEMENT

Carton de 10 X 1 L



### FICHE D'IDENTITÉ

#### USAGES et DOSES HOMOLOGUÉS

Voir tableau ci-dessus

Permis N° 2170412 - DRE : 8.4H - ZNT aqua : 5 m à 50 m selon les usages (se référer à l'étiquette).

\* Produit utilisable en agriculture biologique conformément au Règlement (CE) N°834/2007.

\*\* Produit Biocontrôle selon l'es articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.

#### COMPOSITION

60 g/L d'huile essentielle d'orange douce

#### FORMULATION

Micro-émulsion (ME)

### PROFIL TECHNIQUE

#### UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE\*

#### ACTION FONGICIDE CURATIVE

Action de contact sur mycéliums et spores des champignons parasites

#### ACTION INSECTICIDE CURATIVE

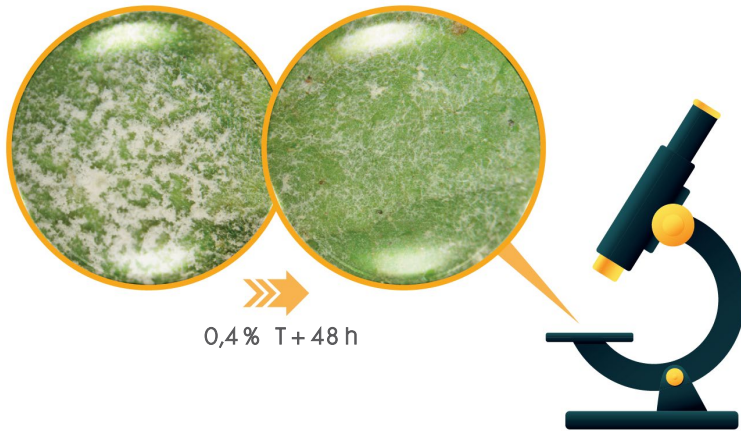
Dégradation et dessèchement de l'exosquelette des insectes à corps mous

#### UTILISABLE TOUTE L'ANNÉE

Selon le type de ravageur (6 traitements maximum/an).

#### COMPATIBLE AVEC LUTTE INTÉGRÉE

PREV-AM® Plus est un partenaire reconnu pour une utilisation en lutte intégrée.



### ACTION FONGICIDE

PREV-AM® Plus agit sur les foyers récents d'**oïdium** ou de **rouille**, par déshydratation des structures externes du champignon (mycélium et spores), entraînant un dessèchement rapide et total. La fructification est stoppée et la contamination est freinée.

Il possède une **action éradiquante** et doit donc être positionné dès l'apparition des premiers symptômes.

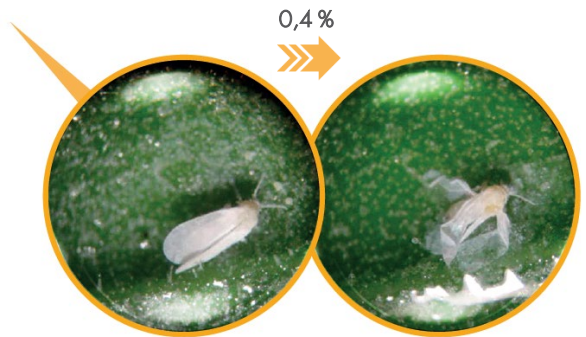
Sa persistance d'action étant faible, il est important de renouveler l'application afin de contrôler les réinfections et protéger la culture durant toute la période de risque.

### ACTION INSECTICIDE

PREV-AM® Plus agit par **contact** sur les insectes à corps mou (**aleurodes**).

Il dégrade la cuticule des insectes, dessèche le corps et les ailes de la cible et bloque les voies respiratoires causant la mort de l'insecte.

Son action est optimale sur larves et adultes, et il présente un **très bon effet choc**.



### EMPLOI DE PREV-AM® Plus EN LUTTE INTÉGRÉE

Des essais menés selon les normes IOBC\* ont démontré la faible toxicité de PREV-AM® Plus vis-à-vis de la majorité des espèces auxiliaires.

L'emploi de PREV-AM® Plus est compatible avec la lutte intégrée.

Produit de contact strict, PREV-AM® Plus possède une action insecticide « physique » et une absence d'effet résiduel. L'application est donc possible avant la date du lâcher.

Tableau Emploi en Lutte Intégrée de PREV-AM® Plus

CATÉGORIE D'AUXILIAIRE	ESPÈCES	CLASSE IOBC	RATIO DE SURVIE PRÉDATEUR/PROIE
Acarions prédateurs	<i>Amblyseius swirskii</i> <i>Amblyseius cucumeris</i> <i>Amblyseius andersoni</i> <i>Amblyseius limonicus</i> <i>Phytoseiulus persimilis</i> <i>Typhlodromips montdorensis</i>	2 - légèrement préjudiciable 1 - inoffensif 2 - légèrement préjudiciable 2 - légèrement préjudiciable 1 - inoffensif 1 - inoffensif	Positif
Hyménoptères prédateurs	<i>Encarsia formosa</i> - Nymphes <i>Encarsia formosa</i> - Adultes <i>Aphidius colemani</i> - Momies <i>Aphidius colemani</i> - Adultes <i>Aphidius ervi</i> - Adultes	1 - inoffensif 2 - légèrement préjudiciable 1 - inoffensif 1 - inoffensif 2 - légèrement préjudiciable	Positif
Hémiptères prédateurs	<i>Orius laevigatus</i> <i>Macrolophus caliginosus</i>	2 - légèrement préjudiciable 2 - légèrement préjudiciable	Positif
Pollinisateurs	<i>Bombus terrestris</i>	1 à 2 - inoffensif à légèrement préjudiciable	-

\*IOBC = Organisation Internationale de Lutte Biologique, organisme international reconnu, dont la mission est la promotion des méthodes respectueuses de l'environnement de lutte contre les ravageurs et maladies. Les membres de la direction sont essentiellement des chercheurs et universitaires de tous les pays du monde.

# CONTRÔLE DES MALADIES et RAVAGEURS



Nufarm



**PREV-AM**  
PLUS  
Insecticide & Fongicide

## COMMENT APPLIQUER

### 1/ PRÉPARER

Préparer la bouillie dans un endroit bien ventilé. Remplir à la moitié la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de PREV-AM® PLUS en maintenant le système d'agitation. En cas de mélange, ajouter PREV-AM® PLUS en dernier dans la cuve. Rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve. Compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter. Les mélanges doivent être mis en œuvre selon la législation en vigueur, nous consulter. Utiliser la bouillie immédiatement après sa préparation. Le mélange avec une huile minérale (adjuvant) n'est pas recommandé.

### 2/ TRAITER

Traiter à basse pression (2 ou 3 bars maximum) avec des buses adaptées. Traiter conformément à la bonne utilisation du produit phytosanitaire. Traiter sur feuillage sec afin d'éviter la dilution de la bouillie sur le feuillage. Ne pas appliquer avec des températures > 30°C et/ou un taux d'humidité < 30%.

### 3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses. Épandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable). Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer. Utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

## RECOMMANDATIONS

### PRECAUTIONS D'EMPLOI

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.

Pour les usages sous abri, appliquer de préférence en l'absence d'activité des auxiliaires et insectes pollinisateurs. Respecter un délai de 12 heures entre le traitement et l'introduction des pollinisateurs pour les usages sous abri.

Il est déconseillé d'appliquer PREV-AM® Plus sur des plantes souffrant de stress hydrique.

Délai de rentrée : 6 heures pour usages Arbres et Arbustes – 8 heures pour utilisation sous abri.

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) ou auprès de Nufarm.

### STOCKAGE

Conservé hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés. Température maximale de stockage : 30°C.

## MENTIONS LÉGALES

A.M.M. Permis N° 2170412 - ATTENTION – H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + 351 + 338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récepteur via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP3 Pour protéger les zones aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m pour les usages sur Arbres et Arbustes d'Ornement et de 5 m pour les usages Cultures florales et plantes vertes et Rosiers

SP8 Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer pendant la période de floraison ainsi que moins de 7 jours avant le début de la floraison et pendant les périodes de productions d'exsudats. Ne pas appliquer lorsque les adventices en fleur sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

NUF022020 - Ce document d'information ne saurait, en aucune façon, dispenser de consulter l'étiquette. Document non contractuel. PREV-AM est une marque enregistrée par ORO AGRI International Ltd. - Prev-Am® Plus est un produit ORO AGRI International Ltd. Copyright © Oro Agri International Ltd. - All rights reserved



ORO AGRI

VOTRE CONTACT

Nufarm S.A.S

Immeuble West Plaza  
11, rue du Débarcadère  
92700 Colombes – France  
Tél. : 01 40 85 50 50  
Fax : 01 47 92 25 45

[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)

Numéro d'agrément : IF00008  
distribution de produits  
phytopharmaceutiques  
à des utilisateurs  
professionnels



Nufarm

Grow a better tomorrow

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**